

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN70

présenté par

Mme Saint-Paul, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires étrangères,
Mme Chapelier, M. Maire, M. Barbier, M. Berville, M. Bonnell, M. Bouyx, M. Cabaré,
Mme Clapot, M. Descrozaille, M. Di Pompeo, M. Dirx, Mme Gayte, Mme Genetet, Mme Givernet,
M. Girardin, M. Julien-Lafferrière, M. Kokouendo, Mme Krimi, Mme Lakrafi, Mme Le Meur,
Mme Le Peih, Mme Leguille-Balloy, Mme Lenne, Mme Jacqueline Maquet, M. Masségli,
M. Mbaye, M. Mendes, Mme Michel, M. Nadot, Mme O, M. Portarrieu, M. Renson, M. Son-
Forget, Mme Sylla, Mme Rauch, M. Tan, Mme Tanguy, Mme Thomas et M. Ferrand

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 367, insérer l'alinéa suivant :

« Le rôle des forces armées dans le continuum sécurité-développement doit être renforcé. Ainsi, elles doivent, en coopération avec les forces de sécurité intérieure, contribuer à certaines politiques publiques (par exemple, la lutte contre les trafics illégaux et les trafics d'êtres humains, la sécurisation des frontières). Elles doivent également se coordonner avec les opérateurs du développement, de façon à faciliter le déploiement de projets dans les zones déstabilisées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renforcement de la « prévention des crises » identifiée comme prioritaire dans la revue stratégique du 13 octobre dernier, et par conséquent dans le rapport annexé à la Loi de programmation militaire, dépasse le seul cadre militaire.

L'approche sécuritaire ne se suffit plus à elle-même et nous devons adopter une approche globale. Toute stabilisation durable de notre voisinage proche et éloigné appelle, au-delà d'une réponse sécuritaire, un effort renforcé et à long terme en matière de développement.

C'est tout le sens, par exemple, de l'Alliance pour le Sahel annoncée par les chefs d'État et de gouvernement Emmanuel Macron et Angela Merkel le 13 juillet 2017, dispositif qui est venu en complément de la force du G5 Sahel.

Il s'agit donc, par cet amendement, d'explicitier le rôle des forces armées dans le continuum sécurité-développement au travers de deux canaux : la coordination avec les forces de sécurité intérieures et la coordination avec les opérateurs du développement.